

# L'EXAMEN FINAL

Examen national -1 session par an (septembre) - pas de note éliminatoire tant pour les épreuves écrites que pour les épreuves orales

# I. M. N. BORDEAUX

## LE DIPLÔME

permettra l'accès au diplôme de Notaire de la voie interne (contrôle des connaissances techniques)

# D. I. M. N.

## Diplôme de l'Institut des Métiers du Notariat

Décret 2007-1232 du 20 août 2007  
Paru au J. O. 193 du 22 août 2007  
modifiant le décret 73-609 du 5 juillet 73  
relatif à la formation professionnelle dans le Notariat

**INSTITUT des METIERS  
du NOTARIAT**  
7 rue Mably  
**33000 BORDEAUX**

Téléphone : 05 56 48 69 60  
Télécopie : 05 56 48 69 68  
Messagerie : imn-cfpnbx@orange.fr

### ADMISSIBILITE

- 2 épreuves écrites de 4 heures chacune (consultation juridique, résolution de cas ou rédaction d'acte)  
sur 2 des 3 matières (Famille - Immobilier - Entreprise)  
notées sur 20 coef. 3..... 120
- Total contrôle continu..... 60  
180

L'ADMISSIBILITE EST ACQUISE PAR L'OBTENTION DE LA MOYENNE DE 90 POINTS SUR 180

### ADMISSION

2 épreuves orales (interrogation d'une durée de 20 mn par matière sans préparation ni document) :

- I sur la matière non traitée à l'écrit  
notée sur 20 coef. 3 ..... 60
- I droit professionnel notarial  
notée sur 20 coef. 2 ..... 40
- Epreuve facultative langue étrangère : dans la limite de 2 points au-dessus de la moyenne \_\_\_\_\_  
100

L'ADMISSION EST PRONONCEE SI LE CANDIDAT A OBTENU A L'ENSEMBLE DES EPREUVES UN TOTAL DE POINTS EGAL OU SUPERIEUR A 140 SUR 280.

# D. I. M. N.

Le **Diplôme de l'Institut des Métiers du Notariat** a pour vocation de sanctionner une quatrième et dernière année d'étude destinée à parachever, par une formation essentiellement pratique, la formation initiale de la Licence Professionnelle des Métiers du Notariat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent (notamment la Licence en Droit).

Ce diplôme couronne un cursus professionnel et permet à son titulaire, en application des dispositions de l'article 7 du décret 73.609 du 05/07/1973, de s'inscrire à la préparation à l'examen de contrôle des connaissances techniques des fonctions de notaire. (aptitude aux connaissances techniques des fonctions de notaire).



## CONDITIONS D'INSCRIPTION

1. **Être titulaire** d'une Licence Professionnelle des Métiers du Notariat ou d'une Licence en Droit (ou de tout autre diplôme reconnu équivalent)
2. Disposer d'un **stage professionnel à temps plein obligatoirement rémunéré**, conformément aux règlements, dispositions du code du travail, et à la convention collective du Notariat, d'une durée impérative de **douze mois** dans un Office de Notaire sur l'un des 5 départements rattachés à l'IMN de Bordeaux (Charente, Charente-Maritime, Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne)

## LE STAGE

1. La pratique professionnelle, d'une durée d'un an, doit être **concomitante** à la formation. (elle peut être acquise à concurrence de huit mois au moins dans un Office de notaire et pour la durée restante exigée, soit quatre mois, auprès des catégories professionnelles autorisées par l'article 86-18 alinéa 4 nouveau du décret).
2. Le stage professionnel peut être effectué sous **contrat de professionnalisation**.

## LA FORMATION : 1 an

**La formation, essentiellement pratique, d'un volume de 315 heures hors contrôles, est dispensée, sur une période d'un an (à partir d'octobre) sous la forme de l'alternance à raison d'une journée de 7 h par semaine et d'un séminaire d'une semaine après le 3ème trimestre.**

La formation à l'Institut fait partie intégrante du temps de travail à l'Office.

Le programme et les modalités de l'examen du D.I.M.N. ont été approuvés par le Ministère de la Justice le 13/11/2008.

## PROGRAMME

### DROIT DE LA FAMILLE : 98 H

Les Incapacités - La Filiation - Le Couple hors mariage : Union libre et PACS - Les Régimes Matrimoniaux : choix et contenu - Le Divorce : aspects civils et fiscaux - La liquidation et le partage du régime matrimonial et de la succession : aspects civils et fiscaux - Les libéralités et les pactes autorisés : aspects civils et fiscaux.

### DROIT IMMOBILIER : 105 H

Le bail rural - Les droits de préemption : droits de préemption des personnes publiques ; droits de préemption des personnes privées - Droit de l'Urbanisme : les documents d'urbanisme ; opérations d'aménagement urbain - Les sûretés et le crédit - fiscalité immobilière : droits d'enregistrement ; T.V.A. ; plus-values ; autres taxes - Le bail à construction et le crédit-bail - La mise en

copropriété - La vente de l'immeuble en l'état : propriété individuelle ; copropriété - L'opération de construction et de rénovation : autorisations préalables ; vente d'immeuble à construire - vente d'immeuble à rénover - Le droit public immobilier : opérations sur le domaine public et le domaine privé des collectivités territoriales.

### DROIT DE L'ENTREPRISE : 77 H

Le statut de l'entrepreneur individuel : aspects juridiques ; aspects fiscaux ; aspects sociaux - Le bail commercial - Les groupements civils et commerciaux : constitution ; fonctionnement ; difficultés ; disparition ; fiscalité - La transmission de l'entreprise : vente de fonds de commerce et location-gérance ; autres cessions à titre onéreux ; transmissions à titre gratuit.

### SEMINAIRE DE DROIT PROFESSIONNEL NOTARIAL : 35 H

L'authenticité (acte authentique, dématérialisation, télé-transmission)

L'organisation de la profession

Le tarif et la taxation des actes

La déontologie et la pratique professionnelle

Ce séminaire clôt la formation

### Le Contrôle Continu :

1 contrôle écrit (3 heures) par trimestre (Famille - Immobilier - Entreprise) noté sur 20 coef. 1 ; total sur 60 COMPTE POUR L'EXAMEN FINAL